

En plus de la prise en charge classique des dépenses de santé (médecine, hospitalisation, dentaire...), Intégrance apporte sans frais supplémentaire :

- Un « Forfait Aide Technique » prenant en charge le matériel de vie quotidienne comme la canne blanche, l'horlogerie braille, vocale ou agrandi, le pèse personne parlant...
- Un forfait pharmacie non remboursée prenant en charge notamment les vitamines antioxydants pour les dégénérescences rétiniennes.
- La prise en charge des frais de santé du chien guide à hauteur de 2300 € par an et à concurrence de 90 % des frais réels.
- Un instructeur de locomotion en cas de déménagement, de changement de lieu de travail ou d'indisponibilité du chien guide.
- Le rapatriement au domicile (taxi ou accompagnateur) en cas de bris ou perte de la canne blanche ou d'accident du chien guide sur la voie publique.
- Et d'autres services à découvrir...

Pour recevoir une documentation complète sur les Garanties Handicap Visuel d'Intégrance, gratuitement et sans engagement, vous pouvez les contacter par téléphone au 0 820 008 008 (0,12 euros T.T.C. par minute) ou par courriel à l'adresse dv@integrance.fr